

Non remplacement des professeurs absents **LA COUR DES COMPTES PROPOSE D'ALOURDIR LE TEMPS DE TRAVAIL DES PROFESSEURS POUR LE SNFOLC, C'EST NON !**

À l'origine de l'alourdissement de nos obligations de service (décret du 20 août 2014), de la réforme du baccalauréat, et de la multiplication des postes attribués hors barème sur avis des chefs d'établissement, la Cour des Comptes s'attaque désormais au remplacement des professeurs absents.

INSUFFISANCE DES MOYENS DE REMPLACEMENT, QUI EST RESPONSABLE ?

Confirmant le triste constat fait tous les jours, la Cour des Comptes est obligée de reconnaître une situation particulièrement alarmante. En 2018, 1 963 715 heures d'absences de courte durée des enseignants du second degré, n'ont pas été remplacées. Au cours de l'année scolaire 2017-2018, les collégiens ont perdu ainsi 8,3% des heures de cours auxquels ils avaient droit, les lycéens des LG et LGT, 10,3%.

Ces dysfonctionnements ne sont en rien imputables aux professeurs qui font leur possible pour rester devant leurs classes. « La proportion d'absents au moins un jour au cours d'une semaine s'établissait dans la fonction publique d'État à : 2,6 % chez les enseignants et à 3,2 % chez les non-enseignants. Ces niveaux sont inférieurs à ceux de la Fonction Publique Territoriale (5,1 %) ou hospitalière (4,6 %), du secteur privé (3,9 %) ou de l'ensemble du monde du travail (4,9 %). » C'est bien le ministre qui est responsable de la suppression des postes.

LES MAUVAISES SOLUTIONS DE LA COUR DES COMPTES ET DU MINISTRE CONTRE NOS STATUTS

La Cour des Comptes écrit que « l'institution scolaire doit faire en sorte que l'organisation des examens et des concours et des réunions pédagogiques ne morde pas systématiquement sur le temps de cours des élèves, que les stages de formation aient lieu en dehors du temps d'enseignement et que les professeurs participant à des voyages ou des sorties scolaires soient systématiquement remplacés », comme si les personnels étaient responsables du manque de moyens.

C'EST INACCEPTABLE !

Alors que les enseignants français figurent parmi les plus mal payés au sein de l'OCDE, alors qu'ils sont soumis à un temps de travail plus long que celui de leurs homologues, alors que la crise du recrutement s'avère chaque année plus criante, alors que le ministre rend chaque année au budget des millions de crédits non consommés, la Cour des Comptes répond sans surprise. Et en accord avec le ministre en recommandant « d'imposer aux

professeurs, dans leurs obligations de service, un forfait annuel d'heures de remplacement, ainsi qu'un renforcement des prérogatives des chefs d'établissement » !

Et comme si cela ne suffisait pas, le ministre en accord avec la Cour des Comptes évoque aussi un possible « recours à des dispositifs de type " cours en ligne " ou au travail en autonomie, anticipé, et encadré sous la surveillance d'un assistant d'éducation (AED), notamment AED en préprofessionnalisation » comme si une séance pouvait s'improviser et si un enseignement à distance pouvait se substituer sans dommage à un enseignement en présentiel. On comprend mieux l'urgence pour le ministre d'imposer des HSE aux AED à 13, 11 € bruts.

LES REVENDICATIONS DU SNFOLC

Le SNFOLC dénonce la rupture d'égalité entre les élèves du fait du non remplacement des professeurs absents et rappelle que l'Etat doit se donner les moyens d'assurer la continuité du service public sur tout le territoire de la République conformément à l'alinéa 16 du préambule de la constitution de 1946. Pour assurer le remplacement des professeurs absents, le SNFOLC exige l'arrêt des suppressions de postes aux concours (2090 postes en moins au CAPES externe entre 2017 et 2022 alors que le nombre d'élèves augmentait) et le recrutement d'enseignants à la hauteur des besoins.

Le SNFOLC revendique l'abrogation des contre-réformes comme le décret du 20 août 2014 qui ajoute de nouvelles tâches et missions aux heures de cours des enseignants, le décret du 11 avril 2019 qui permet d'imposer une deuxième HSA aux professeurs non volontaires, le décret 6 septembre 2019 qui autorise l'administration à imposer des formations pendant les vacances scolaires...

Pour rétablir l'égalité de traitement entre tous les lycéens, le SNFOLC exige l'abrogation de la réforme Blanquer du baccalauréat et un retour à un examen avec des épreuves nationales, ponctuelles, disciplinaires et anonymes.

Le SNFOLC propose aux personnels de réaffirmer leurs revendications dans l'action commune, de multiplier les réunions (AG, HIS).